

Qu'est-ce qu'un résidu ultime?

Le résidu ultime est celui qui se trouve à la toute fin du cycle de tri, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles. Cette notion de résidu ultime est évolutive et peut changer au gré des mesures qui seront mises en place pour détourner les matières résiduelles de l'élimination.

Si vous rencontrez des mots ou des expressions que vous ne connaissez pas, consultez le [lexique de Recyc-Québec](#) qui donne les définitions des termes plus complexes ou plus spécifiques. Recyc-Québec propose également de l'information pertinente destinée aux [citoyens](#), aux [entreprises](#) et aux [organismes](#) afin de vous initier à la gestion des matières résiduelles et des résidus ultimes.



Une stratégie de consultation en 5 volets

1. La commission tiendra une **audience publique** en deux parties, comme le prévoit les Règles de procédure du BAPE. La première partie vise à répondre aux questions des citoyens alors que la deuxième leur permettra d'exprimer leurs opinions. Elle sera structurée selon différents contextes régionaux et territoriaux.
2. La commission fera **enquête auprès des gestionnaires** d'installations d'élimination par le biais d'un **questionnaire** qui permettra de colliger de l'information terrain.
3. La commission organisera des **ateliers thématiques** à compter de la mi-avril afin d'approfondir sa compréhension des enjeux touchant les matières résiduelles et d'aborder les initiatives, les nouvelles approches et les technologies disponibles.
4. La commission innovera en créant une **assemblée citoyenne** constituée d'un échantillon représentatif de la population québécoise dont le but est d'obtenir une rétroaction sur des questions émergentes des travaux de la commission.
5. La commission tiendra des séances de **consultation additionnelles et spécifiques aux communautés autochtones**.

Le mandat de la commission

L'analyse de plusieurs projets d'agrandissement de lieux d'enfouissement technique au cours des derniers mois a soulevé un certain nombre d'enjeux concernant l'élimination des résidus ultimes au Québec. Plusieurs lieux d'enfouissement sont notamment confrontés, à court terme, à des enjeux de capacité et malgré l'adoption d'exigences permettant une élimination des matières résiduelles sécuritaire pour l'environnement et la population, les projets d'établissement ou d'agrandissement d'installations d'élimination se heurtent régulièrement à des enjeux d'acceptabilité sociale.

C'est dans ce contexte que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a donné le mandat au BAPE de tenir une enquête, avec audience publique, sur la gestion des résidus ultimes. Dans la [lettre-mandat](#) qui détaille ses attentes, il demande notamment de dresser le portrait actuel de l'élimination des déchets ultimes et de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années.

Les membres de la commission

La commission d'enquête est formée de M^{me} Julie Forget, de M. Pierre Renaud et de M. Joseph Zayed qui agit également à titre de président. Les [curriculum vitae des commissaires](#) sont disponibles sur le site du BAPE.

La commission sera également assistée d'une équipe d'analystes chevronnés comprenant M. Pierre Batellier, M^{me} Marie-Pier Denis, M^{me} Karine Jean et M. Jonathan Perreault. Le soutien administratif est assuré par M^{me} Rachel Sebareme et M^{me} Cynthia Roussel. Les communications sont assurées par M^{me} Karine Lavoie.



L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, a donné mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) d'effectuer une réflexion approfondie sur la disposition des résidus ultimes sur l'ensemble du territoire québécois.

La commission *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes* a débuté ses travaux le 8 mars 2021. Elle doit transmettre son rapport au ministre au plus tard le 22 décembre 2021.



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Les personnes-ressources

Dans le cadre de son mandat, la commission met à contribution des personnes-ressources dont le rôle est notamment d'aider les citoyens et la commission à comprendre la position de l'organisme qu'elles représentent relativement à l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

La commission d'enquête a demandé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec), au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de rédiger des documents de référence pour amorcer la consultation publique.

Les documents de consultation soumis par les personnes-ressources

Le document du [ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques](#) dresse un portrait de la situation des résidus ultimes. En plus de fournir des données de base quant au traitement des déchets, il aborde les différents modes d'élimination et de valorisation utilisés, démystifie la procédure d'évaluation environnementale et la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et expose les hypothèses et les projections des besoins d'élimination.

[Recyc-Québec](#) propose un tour d'horizon de la situation actuelle des matières résiduelles au Québec, notamment dans la perspective de leur élimination. Il présente un bilan de la gestion des matières résiduelles jusqu'en 2018 ainsi que le plan d'action 2019-2024 et fait une synthèse des habitudes et comportements des citoyens, des Industries, des commerces et des institutions ICI ayant trait à la gestion de leurs matières résiduelles.

Le [ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#) expose les principaux éléments du cadre légal touchant le milieu municipal qui peuvent contribuer à une gestion responsable des résidus ultimes au Québec.

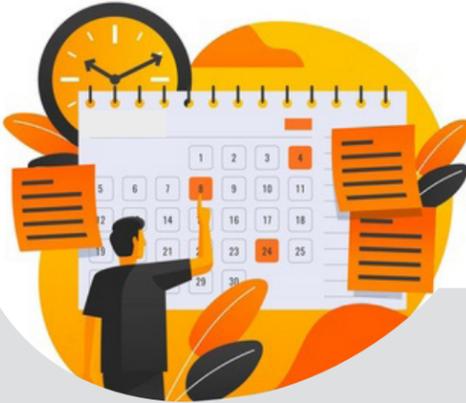
Le [ministère de la Santé et des Services sociaux](#) présente les effets potentiels sur la santé humaine associés aux divers modes de gestion des matières résiduelles ainsi que des nuisances qui affectent la qualité de vie des populations riveraines des lieux de traitement de matières résiduelles.

Le [ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles](#) aborde l'encadrement relatif à la valorisation énergétique des matières résiduelles ainsi que les technologies et innovations permettant de récupérer de l'énergie des matières résiduelles au Québec.

Toute la [documentation est publique et disponible](#) sur le site Web du BAPE.

Le calendrier des audiences

PARTIE 1

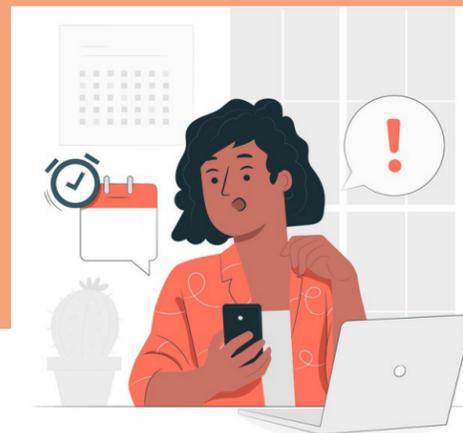


▲ 23 mars	19 h	Début de l'audience publique, informations générales et questionnements
▲ 24 mars	13 h 30	Début de l'audience publique, informations générales et questionnements
▲ 24 mars	19 h	Regroupement 1 – Montréal, Outaouais, Laurentides, Laval, Lanaudière et Montérégie
▲ 25 mars	13 h 30	Regroupement 1
▲ 25 mars	19 h	Regroupement 1
▲ 30 mars	19 h	Regroupement 2a – Capitale-Nationale et ses régions contiguës, Mauricie, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Chaudière-Appalaches
▲ 31 mars	19 h	Regroupement 2b – Estrie, Centre-du-Québec, Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
▲ 1 ^{er} avril	19 h	Regroupement 3 – Nord-du-Québec et autres territoires faiblement peuplés ou éloignés



Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme gouvernemental impartial relevant du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets et sur toute question relative à l'environnement qui pourrait avoir des répercussions sur leur milieu ou sur leur qualité de vie. [SURVOLEZ en un coup d'œil ce qu'est le BAPE, cet outil unique de démocratie participative.](#)

Votre participation est essentielle



La contribution du public est essentielle aux travaux du BAPE. Afin d'obtenir plus d'information sur l'audience publique, consultez le document.

[Préparez-vous à l'audience publique du BAPE.](#)

Comment participer?

Dans le cadre de la première partie de l'audience, les participants pourront poser des questions par téléphone en composant le 1 800 463 4732 poste 6, par le biais d'un formulaire disponible dans le [site Web du BAPE](#) ainsi qu'en écrivant à gestion-residus-ultimes@bape.gouv.qc.ca.

Après la première partie de l'audience publique, les citoyens auront au moins 21 jours pour rédiger leur mémoire ou préparer leur exposé oral. À cette fin, ils auront accès aux documents déposés et aux transcriptions des séances de la première partie de l'audience publique. Toute l'information sera disponible sur le site Web du BAPE.

Les personnes qui comptent présenter un mémoire ou un exposé devront en informer la commission avant le 3 mai 2021.

Le mode de participation

Compte tenu des règles sanitaires toujours en vigueur pour freiner la propagation de la pandémie, les séances publiques se tiendront en mode numérique jusqu'à avis contraire. Elles pourront être suivies en direct sur le site Web du BAPE et sur sa page Facebook. Elles pourront ensuite y être consultées en différé.

Pour plus d'information, contactez le 418 643-7447 ou le 1 800 463-4732 ou écrivez à gestion-residus-ultimes@bape.gouv.qc.ca.